



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : I 281-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.1162

Déposée le : 04.11.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Ochsenbein (Bévilard, UDC) (porte-parole)
Graber (La Neuveville, UDC)
Gerber (Bellelay, UDC)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 27.11.2025

N° d'ACE : 124/2026 du 11 février 2026
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Est-ce au canton de Berne de financer une soirée de gala ainsi qu'un banquet en tant qu'invité ?

Le canton de Berne sera l'hôte d'honneur de l'édition 2026 du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier (canton du Jura). Le Conseil-exécutif a récemment approuvé un crédit de 600 000 francs pour financer cette participation.

Dans son communiqué du 16 octobre 2025, la Chancellerie d'État précise que le montant doit couvrir :

- les présentations de chevaux et activités thématiques,
- la tenue d'un chapiteau cantonal,
- l'organisation d'une soirée de gala,
- la participation au banquet officiel,
- la conception et la réalisation du grand cortège.

Le Marché-Concours, événement populaire et patrimonial majeur, attire chaque année près de 50 000 visiteuses et visiteurs venus de Suisse et de l'étranger.

Toutefois, une partie de la population du Jura bernois a exprimé son incompréhension, voire son malaise, face à l'importance de ce montant, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et des efforts d'économies dans plusieurs domaines.

Contexte et rappel

Lors de la précédente participation envisagée mais avortée pour l'édition 2021, le Conseil du Jura bernois (CJB) avait examiné la question et pris position dans le cadre d'un rapport de la direction de l'économie publique.

Ce document fixait un plafond de dépenses à 200 000 francs, en précisant que ce montant devait provenir à la fois de fonds publics généraux et du Fonds de loterie.

Le rapport rappelait que les cantons hôtes précédents : Soleure, Zurich et le Tessin par exemple, avaient investi des montants compris entre 350 000 et 500 000 francs, tout en jugeant qu'un tel niveau de dépense n'était pas acceptable pour le canton de Berne.

Au sein du Conseil du Jura bernois, les discussions avaient porté sur la nécessité de maintenir une représentation de qualité, tout en veillant à ne pas engager des montants jugés excessifs ou inappropriés.

Les positions adoptées traduisaient la volonté de concilier visibilité cantonale et responsabilité financière, plaidant pour un effort de sobriété en raison de la proximité géographique de Saignelégier, permettant d'éviter des frais importants.

Le CJB avait validé le principe d'une participation du canton de Berne en suivant la recommandation d'un plafond porté à 200 000 francs, tout en insistant sur la nécessité de garder une maîtrise des coûts et de garantir une utilisation mesurée des fonds publics.

Le crédit de 600 000 francs approuvé pour 2026 représente le triple du budget maximal validé en 2017 et jusqu'à 70 % de plus que les budgets des cantons précédemment invités.

Cette évolution interroge sur la proportionnalité de la dépense, la justification de son augmentation et les critères retenus pour fixer ce nouveau montant.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il une augmentation de 200 % du crédit, passant d'une proposition de 200 000 francs pour l'édition de 2021 à 600 000 francs pour 2026 ?
2. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris en considération la prise de position du Conseil du Jura bernois, qui avait fixé un plafond initial à 200 000 francs ?
3. Est-il pertinent, alors que l'on demande sans cesse des efforts financiers aux contribuables, que ceux-ci financent une soirée de gala et un banquet officiel destinés à cette manifestation ?
4. Quels éléments nouveaux (infrastructures, exigences techniques, inflation, élargissement du programme, etc.) expliquent cette hausse significative ?
5. Quelle part de ce crédit sera attribuée à des actrices et acteurs, entreprises ou associations du Jura bernois, région directement concernée par la proximité et la portée de l'événement ?
6. Dans un contexte de pressions financières et d'économies dans d'autres domaines, le Conseil-exécutif estime-t-il que ce niveau de dépense est opportun et proportionné ?
7. Quelle a été la participation financière sollicitée par le canton du Jura auprès des cantons invités en 2022, 2023, 2024 et 2025 ?

Motivation de l'urgence : la présente interpellation est déposée en urgence, car les préparatifs pour l'édition 2026 sont déjà en cours et des engagements financiers sont susceptibles d'être pris rapidement. Il est essentiel que le Grand Conseil dispose sans délai d'une vision claire de l'utilisation du crédit de 600 000 francs, des critères ayant conduit à ce montant, et des retombées attendues pour le canton et pour le Jura bernois, afin d'assurer la transparence et la bonne gestion des deniers publics.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif accorde une grande importance à la transparence de la communication concernant l'utilisation des fonds publics. Le montant du crédit de 600 000 francs approuvé pour la participation du canton de Berne à l'édition 2026 du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier (MCNC) en tant qu'hôte d'honneur constitue un plafond. L'organe d'exécution compétent est chargé de contrôler en permanence l'utilisation des fonds octroyés et d'évaluer systématiquement si des mesures de réduction des dépenses peuvent être envisagées sans pour autant compromettre le respect des exigences impératives du cahier des charges.

La participation du canton de Berne en tant qu'hôte ne constitue pas une fin en soi. Elle doit en premier lieu servir de plateforme pour une présentation ciblée du canton de Berne dans une optique de promotion du tourisme. Dans ce cadre, il s'agit avant tout d'améliorer la visibilité du canton au niveau national, de mettre en avant sa diversité culturelle et régionale et de renforcer son rayonnement touristique. Le Conseil-exécutif voit dans cette participation une occasion stratégique de promouvoir le canton de Berne auprès d'un large public et d'obtenir des retombées positives durables pour le tourisme et la création de valeur au niveau régional.

1. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il une augmentation de 200 % du crédit, passant d'une proposition de 200 000 francs pour l'édition de 2021 à 600 000 francs pour 2026 ?

Le montant du crédit approuvé pour l'année 2026 a été défini en fonction du cahier des charges fourni par le comité d'organisation du MCNC et des expériences faites lors de précédentes présentations en tant qu'hôte d'honneur. Le canton de Berne, qui est celui comptant le plus grand nombre de chevaux, a prévu de faire le déplacement avec plus d'une centaine de chevaux, ce qui constitue un défi considérable en matière de logistique, de sécurité et d'organisation.

Les conditions financières dans lesquelles s'inscrivent les présentations des cantons hôtes ont considérablement changé par rapport à 2021. Un crédit de 200 000 francs permettrait de financer une présence symbolique bien éloignée du statut du canton de Berne en tant qu'hôte d'honneur ainsi que des attentes du MCNC et du public venu de toute la Suisse. Le Conseil-exécutif estime donc qu'une augmentation significative du budget était objectivement nécessaire pour garantir une présentation à la hauteur des attentes, conforme aux règles de sécurité et organisée de manière professionnelle.

2. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris en considération la prise de position du Conseil du Jura bernois, qui avait fixé un plafond initial à 200 000 francs ?

Le Conseil-exécutif attache beaucoup d'importance aux réflexions menées par le Conseil du Jura bernois (CJB). Lors de l'élaboration des grandes lignes du projet en 2024/2025, il est toutefois très vite apparu qu'un plafond de 200 000 francs serait insuffisant pour garantir une présentation appropriée en tant qu'hôte d'honneur. Avec une telle limite, il aurait été impossible d'organiser les parties du programme incombant habituellement au canton hôte.

Par ailleurs, les estimations réalisées pour l'édition 2021 avaient été effectuées dans un tout autre contexte :

- À l'époque, la participation avait échoué à un stade précoce.
- Elle avait été envisagée avant les votes sur le concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura.
- Les conditions générales applicables aux présentations des autres cantons hôtes ainsi que les exigences relatives au programme ont évolué depuis.
- Les attentes envers le canton de Berne, en tant que voisin direct du lieu de l'événement et canton important pour la filière équine, sont aujourd'hui plus élevées.

Conscient qu'il est important de limiter les dépenses publiques, le Conseil-exécutif estime toutefois que le crédit défini pour 2026 est nécessaire pour pouvoir remplir correctement la mission en question.

3. Est-il pertinent, alors que l'on demande sans cesse des efforts financiers aux contribuables, que ceux-ci financent une soirée de gala et un banquet officiel destinés à cette manifestation ?

Le Conseil-exécutif reconnaît qu'il s'agit d'une question sensible. Les dépenses prévues pour le gala et le banquet ne représentent toutefois qu'une très petite partie du montant total du crédit. En effet, le canton de Berne ne finance que l'accompagnement musical de ces deux manifestations, ainsi que le dessert pour environ 800 hôtes d'honneur. Tous les autres coûts (plats, boissons et organisation) sont pris en charge par le MCNC.

Le protocole veut que l'organisation de la soirée de gala et du banquet officiel revienne impérativement à l'hôte d'honneur, comme c'est également le cas lors d'événements diplomatiques ou intercantonaux. Ces parties du programme ont une fonction de représentation et servent à entretenir des relations de proximité entre le canton de Berne et le canton du Jura ainsi qu'avec d'autres délégations invitées.

Le Conseil-exécutif estime donc qu'il s'agit de dépenses appropriées et raisonnables pour assurer une présence officielle en tant qu'hôte. Le rapport relatif à l'arrêté du Conseil-exécutif prévoit pour cette partie officielle des dépenses d'un montant de 55 000 francs (moins de 10 % du budget).

4. Quels éléments nouveaux (infrastructures, exigences techniques, inflation, élargissement du programme, etc.) expliquent cette hausse significative ?

Il ne s'agit pas d'éléments « nouveaux » mais de parties du programme traditionnellement prévues dans le cadre de la participation en tant qu'hôte d'honneur. Le Conseil-exécutif renvoie aux rubriques et montants figurant dans son arrêté.

Les dépenses les plus importantes sont notamment consacrées aux domaines suivants :

- présentation avec plus de 100 chevaux
- exigences en matière d'infrastructures et de sécurité
- logistique et transport
- animation culturelle et musicale à divers moments du programme
- tenue du chapiteau cantonal
- participation à la conception du grand cortège

Ce n'est donc pas un élément en particulier qui explique à lui seul le montant des dépenses, mais l'ensemble de la prestation attendue de la part de l'hôte d'honneur pour une présentation complète. L'évolution générale des coûts depuis 2021 (notamment l'inflation, les coûts des matériaux et du transport, les exigences en matière de sécurité) vient de plus renforcer cet effet.

5. Quelle part de ce crédit sera attribuée à des actrices et acteurs, entreprises ou associations du Jura bernois, région directement concernée par la proximité et la portée de l'événement ?

Le gouvernement tient à appliquer un principe central : les six régions bernoises (Berne-Mittelland, Emmental, Haute-Argovie, Oberland, Seeland et Jura bernois) bénéficieront toutes de la même visibilité lors du cortège et dans le cadre de la présentation du canton hôte. Le budget n'est donc pas réparti en fonction des régions mais selon le programme et les prestations.

Le Jura bernois est fortement impliqué sur le plan du contenu et tirera notamment parti des aspects suivants :

- actrices et acteurs régionaux du monde du cheval
- proximité logistique
- visibilité touristique accrue
- retombées économiques pour les entreprises locales

La présentation étant délibérément axée sur l'ensemble du canton et devant refléter la diversité régionale, il n'est pas prévu de procéder à une répartition exacte du crédit entre les régions.

6. Dans un contexte de pressions financières et d'économies dans d'autres domaines, le Conseil-exécutif estime-t-il que ce niveau de dépense est opportun et proportionné ?

Oui. Le Conseil-exécutif a examiné attentivement le montant budgété. La présence en tant qu'hôte d'honneur joue un rôle essentiel pour la relation de proximité entre les cantons ainsi que sur les plans culturel et économique. Le Conseil-exécutif considère cette présence comme un signe d'amitié et de proximité qui renforce les relations avec le canton du Jura, met en avant la tradition équine du canton de Berne et assure une large implication régionale.

Au vu de ces réflexions et des exigences impératives du cahier des charges, le crédit de 600 000 francs semble adapté et raisonnable.

7. Quelle a été la participation financière sollicitée par le canton du Jura auprès des cantons invités en 2022, 2023, 2024 et 2025 ?

Le Conseil-exécutif ne dispose pas d'une vue d'ensemble de la participation financière des cantons invités précédemment. La comparaison avec les dépenses consenties par les précédents hôtes d'honneur n'est toutefois possible que dans une certaine mesure, car l'étendue du programme, les conditions logistiques et les exigences posées au canton hôte varient d'une édition à l'autre.

Il convient en outre de souligner que ce n'est pas le canton du Jura mais le comité d'organisation du MCNC qui définit les exigences et les conditions générales.

Destinataire

- Grand Conseil